



Conseil sur la comptabilité
dans le secteur public

Présentation des Normes comptables internationales du secteur public (normes IPSAS)

Pour le secteur public, la source première de PCGR
faisant autorité est le *Manuel de comptabilité de CPA
Canada pour le secteur public*.

Les opinions exprimées dans la présentation sont celles de l'auteur et
ne reflètent pas nécessairement le point de vue du CCSP. Les
positions officielles du CCSP ne sont déterminées qu'à l'issue d'une
procédure officielle publique et rigoureuse.

Avertissement

Pour les entités du secteur public, la source première de principes comptables généralement reconnus (PCGR) faisant autorité à l'échelle internationale est le Manuel des Normes comptables internationales du secteur public.

Le présent texte est la traduction d'un extrait du cours *Train the Trainer: Introduction to IPSAS of the International Public Sector Accounting Standards Board (IPSASB)*. Ce texte a été publié en anglais par l'International Federation of Accountants (IFAC) en novembre 2020 et est utilisé avec la permission de l'IFAC. Veuillez écrire à permissions@ifac.org pour obtenir l'autorisation de reproduire, de stocker ou de transmettre ce document, ou de l'utiliser à d'autres fins similaires.

SÉANCE N° 5 :

Charges

Au programme



Services sociaux



Services individuels
et collectifs

Norme IPSAS[®] 42, *Prestations sociales*

Définitions

Les **prestations sociales** sont des transferts de fonds qui :

- a) sont fournis à des particuliers ou à des ménages qui répondent aux critères d'admissibilité;
- b) servent à atténuer les effets des risques sociaux;
- c) répondent aux besoins de la société dans son ensemble.

Les **risques sociaux** sont des événements ou des circonstances qui :

- a) sont liés aux caractéristiques des particuliers ou des ménages, notamment l'âge, la santé, la pauvreté et la situation d'emploi;
- b) peuvent nuire au bien-être des particuliers ou des ménages en imposant des contraintes supplémentaires sur leurs ressources ou en réduisant leurs revenus.

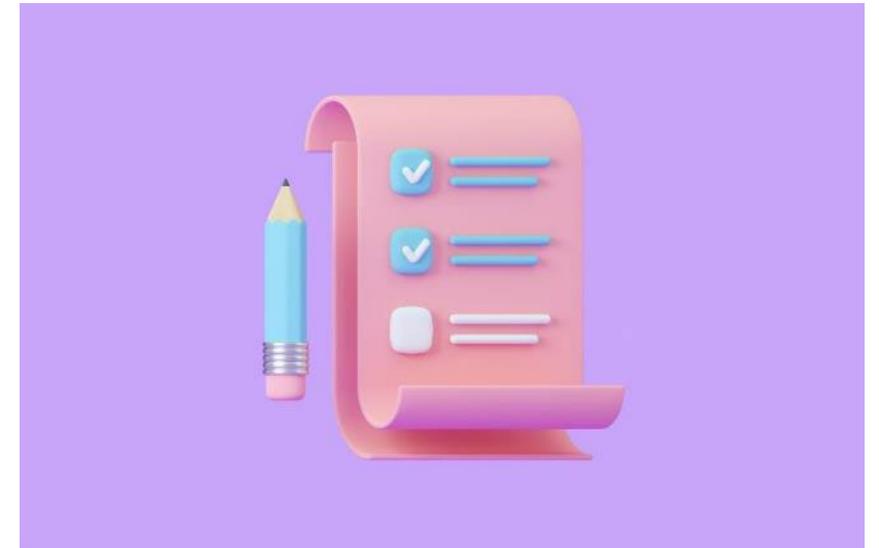
Comptabilisation des prestations sociales

- Approche générale :
 - utilisée pour toutes les prestations sociales à moins que le gouvernement choisisse d'adopter l'approche assimilable à l'assurance.
- Approche assimilable à l'assurance :
 - utilisée seulement lorsque certains critères sont satisfaits et que le gouvernement choisit d'adopter l'approche assimilable à l'assurance.



Approche générale : comptabilisation

- Comptabiliser un passif au titre d'un programme de prestations sociales lorsque :
 - l'entité a une obligation actuelle de sortie de ressources du fait d'un événement passé;
 - l'obligation actuelle peut être évaluée d'une manière qui répond aux caractéristiques qualitatives et tient compte des contraintes en matière d'informations à fournir dans les rapports financiers à usage général.
- L'événement passé est la satisfaction par le bénéficiaire de tous les critères d'admissibilité au prochain versement de prestation.
- La satisfaction du critère d'admissibilité à chaque versement de prestation sociale est un événement passé distinct.



Exemples de comptabilisation

- Atteinte de l'âge de la retraite, dans le cas d'un régime de retraite.
- Décès d'un conjoint, dans le cas d'une prestation de survivant.
- Perte d'un emploi, dans le cas d'une prestation de chômage sans période d'attente.
- Chômage pendant une période précise, dans le cas d'une prestation de chômage avec période d'attente.

Approche générale : évaluation

- Comptabiliser les charges à un montant équivalent au montant du passif concerné.
- Évaluation du passif selon la meilleure estimation des coûts que l'entité aura à engager pour s'acquitter des obligations actuelles.
- Le passif concerne le prochain versement seulement.
- La plupart des prestations sociales n'ont pas à être actualisées.
- Le passif est réduit à mesure que les paiements sont effectués – les écarts sont comptabilisés dans l'excédent (le déficit).

Approche générale : informations à fournir

Caractéristiques des programmes de prestations sociales.

Facteurs démographiques, économiques et autres facteurs externes qui ont une incidence sur le niveau des dépenses.

Le montant total des dépenses liées aux prestations sociales analysé en fonction du programme de prestations sociales.

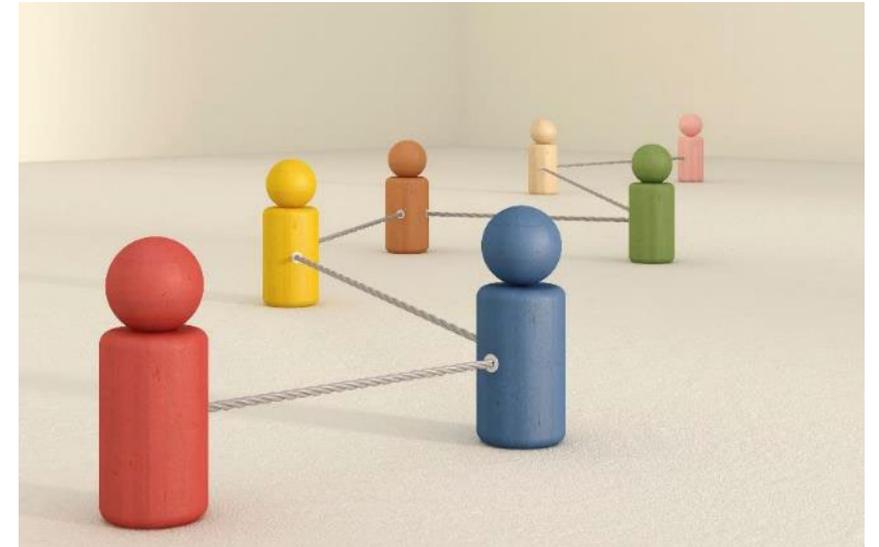
Description de toute modification importante apportée aux programmes de prestations sociales.

Si un programme de prestations sociales répond aux critères permettant l'utilisation de la méthode assimilable à l'assurance, fournir un énoncé à cet effet.

Services individuels et collectifs – Annexe A de la norme IPSAS[®] 19

Définitions

- Les **services collectifs** sont des services fournis par une entité du secteur public simultanément à tous les membres de la collectivité et qui visent à répondre aux besoins de la société dans son ensemble.
- Les **services individuels** sont des biens et des services fournis par une entité du secteur public à des particuliers ou à des ménages, et qui visent à répondre aux besoins de la société dans son ensemble.



Services collectifs, individuels et prestations sociales

	Prestations sociales	Services individuels	Services collectifs
Transferts de fonds à des bénéficiaires admissibles?	✓	x	x
Montant fourni à des particuliers ou à des ménages, plutôt qu'à la collectivité?	✓	✓	x
Vise à répondre aux besoins de la société dans son ensemble?	✓	✓	✓

